

Augmentation des taxes sur les produits du tabac

Pourquoi augmenter les taxes sur le tabac ?

Est-ce une obligation légale ?

L'Article 6 de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac stipule que :

« ...les mesures financières et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac... Chaque Partie [...] adopte [...] des politiques fiscales et, le cas échéant, des politiques de prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac... ».

Cela signifie que toutes les Parties à la Convention-cadre OMS pour la lutte antitabac sont tenues de prendre des mesures fiscales afin de réduire la consommation de tabac conformément à ladite Convention et aux meilleures pratiques internationales. Les gouvernements devraient augmenter les taxes régulièrement tout en prenant en compte les considérations politiques telles que l'impact attendu d'une augmentation des taxes sur l'inflation et l'augmentation du pouvoir d'achat du consommateur.

Que nous disent les faits ?

L'ensemble des données internationales démontre que l'augmentation régulière des taxes sur les produits du tabac contribue à réduire un grand nombre de décès prématurés. Des prix plus élevés dissuadent les jeunes de consommer du tabac et encouragent les fumeurs adultes à arrêter de fumer. Ils conduisent à un allègement substantiel des fardeaux sanitaires et économiques causés par la consommation de tabac.

Que faut-il taxer ?

Les taxes doivent être augmentées sur tous les produits du tabac, sans exception. Le tabac peut être consommé sous de nombreuses formes. Outre les cigarettes, les produits du tabac comprennent le tabac brut pour les bidis, le tabac roulé et le tabac pour la pipe à eau (shisha), le tabac à chiquer, à priser et le snus. Soit ces produits sont très peu taxés, soit ils échappent même à toute fiscalité. Si des taxes étaient levées uniquement sur les cigarettes, l'utilisateur de tabac passerait d'une forme de consommation à une autre. Par conséquent, les augmentations de taxes doivent porter sur tous les produits du tabac.

Taxer dans quelles proportions ?

Une augmentation de 70 % du prix du tabac au moyen d'une augmentation des taxes permettrait d'éviter un quart de l'ensemble des décès liés au tabac dans le monde.

Une augmentation des taxes sur le tabac de 10 % permet généralement de réduire la consommation de 4 % dans les pays à revenu élevé et d'environ 8 % dans les pays à revenu moyen et faible, alors que les recettes fiscales du tabac augmentent de presque 7 %. Ces chiffres sont des estimations reposant sur les données internationales disponibles. Chaque pays doit mener sa propre recherche avant de déterminer le pourcentage d'augmentation à adopter et le modèle d'imposition à suivre.

Quelles sont les taxes à mettre en œuvre ?

Deux types de taxes directes à appliquer aux produits du tabac sont recommandés :

- les taxes spécifiques portant sur une quantité donnée de tabac, telle que la taxe par paquet ou par cartouche de cigarettes, et
- les taxes *ad valorem* assises sur le pourcentage du prix de gros ou de détail.

Dans certains pays, une combinaison de plusieurs taxes directes s'applique.

Les taxes spécifiques fournissent un revenu plus prévisible et rendent plus difficile l'influence de l'industrie du tabac sur les prix de détail, tandis que les taxes *ad valorem* permettent aux prix du tabac de suivre le rythme de l'inflation.



La structure globale de la fiscalité sur le tabac doit être simple et facile à mettre en œuvre par les pays. Les taxes directes doivent être prélevées au niveau du fabricant plutôt que du distributeur ou du détaillant. Cette mesure permet une efficacité accrue en centralisant la perception des recettes et en minimisant les charges d'enregistrement des petits commerces.

Tout comme pour les autres marchandises, les produits du tabac sont habituellement soumis à des droits d'importation et des impôts nationaux. Alors que les droits d'importation peuvent être soumis à des accords internationaux et bilatéraux entre les états, les taxes directes et la taxe sur la valeur ajoutée représentent une part plus importante du prix des produits du tabac dans la plupart des pays.

Taxes sur le tabac dans la Région

Dans la Région de Méditerranée orientale, dix-neuf États Membres sont Parties à la Convention-cadre OMS pour la lutte antitabac. Pourtant, la Région affiche les prix moyens du tabac les plus bas par rapport aux autres régions de l'OMS.

L'incidence moyenne des taxes est également la plus faible et représente 40 % des prix au détail les plus fréquents. Tout comme il existe une variation entre les structures fiscales, les prix des cigarettes et la part fiscale totale varient aussi considérablement entre les pays. Près de la moitié des pays dans la Région n'appliquent pas de taxe nationale sur les produits du tabac et préfèrent appliquer uniquement des droits de douane. L'incidence de l'imposition directe dans les autres pays de la Région est aussi relativement faible. Il s'agit d'une opportunité pour augmenter les recettes et, dans le même temps, pour obtenir des progrès sanitaires en augmentant la fiscalité.

Deux Parties régionales à la Convention ont récemment pris des mesures reposant sur des bases factuelles et la recherche, en vue de modifier le régime fiscal et d'augmenter les taxes. Ces mesures ont entraîné une augmentation significative des recettes. L'impact de cette démarche sur la santé est en cours d'étude.

Comment mettre en œuvre une augmentation de la fiscalité ?

Il convient de suivre les étapes répertoriées ci-dessous avant de mettre en œuvre une augmentation de la fiscalité.

- Identifier l'autorité nationale responsable de la lutte antitabac et des questions fiscales, par exemple le ministère des finances ou le ministère du commerce.
- Créer un groupe de travail/d'étude incluant les parties concernées.
- Recruter des économistes/des experts en fiscalité nationale pour qu'ils proposent des régimes de fiscalité adaptés et bénéfiques pour le pays, mais aussi respectant la législation.
- Organiser une formation et conduire une recherche pour recueillir des données nationales.

Les données nationales peuvent être utilisées pour :

- convaincre les décideurs et les autorités nationales concernées
- déterminer les étapes suivantes
- identifier l'augmentation exacte requise au niveau national.

- Faire participer des entités nationales pertinentes pour garantir la prise de mesures énergiques, notamment concernant la contrebande, et pour favoriser une augmentation des recettes et une réduction de la consommation en raison des mesures d'augmentation fiscales.



La mise en œuvre de mesures de lutte contre la contrebande passe par :

- la tenue de registres
- l'amélioration de la sécurité des frontières et des mesures de sécurité
- l'établissement d'un comité comprenant des représentants de la finance, des douanes et d'autres entités impliquées dans la perception des recettes fiscales et l'obligation de réunions régulières et du partage des informations
- l'apposition de timbres fiscaux sur chaque paquet destiné à la vente au détail
- l'impression obligatoire de mises en garde sanitaires illustrées dans les langues locales pour réduire davantage les incitations au commerce illégal.

- Décider d'une structure fiscale simple et efficace qui soit facile à analyser et à défendre par les décideurs.
- Sensibiliser les médias au concept pour gagner leur soutien.
- Conduire un mini exercice de cartographie politique pour obtenir le soutien des personnes clés dans le pays.
- Proposer un plan d'utilisation des nouvelles recettes perçues, par exemple en utilisant un pourcentage de ces dernières pour appuyer le secteur de la santé aux moyens d'un programme d'assurance-maladie. Cette mesure a déjà été mise en œuvre dans de nombreux pays de la Région, y compris en Égypte, où dix piastres ont été prélevées sur chaque paquet pour le financement d'un programme d'assurance-maladie destiné aux étudiants.
- S'assurer de la préparation et du soutien des alliés en politique et en santé siégeant au parlement.

Contrairement à ce que prétend l'industrie du tabac, une majoration des taxes n'entraîne pas automatiquement une recrudescence de la contrebande.

La contrebande n'est pas liée aux augmentations des taxes mais à une mauvaise gouvernance et des mesures de lutte laxistes. Il faut agir dans le sens de l'application de la loi et du respect des mesures pour lutter contre la contrebande, et non en baissant les taxes sur les produits du tabac.